



DIJON MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
HABITAT DÉPLACEMENTS

MODIFICATION N°1 DU PLUi-HD APPROBATION

5.5

PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL CAHIER MÉTROPOLITAIN CAHIERS COMMUNAUX **PIÈCE MODIFIÉE**

vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain
en date du 24 mars 2022

Le Président,
Pour le Président, le 1^{er} vice-Président,
Pierre PRIBETICH



PATRIMOINE METROPOLITAIN	5
AHUY	13
BRESSEY-SUR-TILLE	35
BRETENIÈRE	41
CHENÔVE	53
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	57
CORCELLES-LES-MONTS	61
DAIX	67
DIJON	79
FÉNAVY	147
FLAVIGNEROT	167
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	183
LONGVIC	203
MAGNY-SUR-TILLE	219
MARSANNAY-LA-CÔTE	229
NEUILLY-CRIMOLOIS	233
OUGES	249
PERRIGNY-LÈS-DIJON	291
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	297
QUETIGNY	307
SAINT-APOLLINAIRE	313
SENNECEY-LÈS-DIJON	333
TALANT	345

ANNEXE 1 / Etude de coloration rue Guynemer - LONGVIC	357
ANNEXE 2 / Etude de coloration - PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	375
ANNEXE 3 / Schéma directeur chromatique - QUETIGNY	393



DIJON MÉTROPOLE
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
HABITAT DÉPLACEMENTS

MODIFICATION N°1 DU PLUi-HD
APPROBATION

5.5

PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL
CAHIER MÉTROPOLITAIN
PIÈCE MODIFIÉE



1/

ENSEMBLES URBAINS ET PAYSAGERS

EM1 - Type pavillon « début de XX^{ème} siècle »



ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Ces pavillons datés du début du XX^{ème} siècle - jusqu'aux années 50 - prennent des formes variées mais présentent des caractéristiques communes qui les distinguent des pavillons réalisés ultérieurement et leur donnent une identité propre. Leur concentration le long de certaines voies confère au paysage urbain de ces quartiers un attrait et une qualité particulière. Leur intérêt réside moins dans une architecture ou des éléments exceptionnels que dans la combinaison de plusieurs caractéristiques aboutissant à un type aisément reconnaissable, plutôt valorisant et représentatif d'une période de l'urbanisation communale (et intercommunale). Leur préservation contribue à éviter la trop grande banalisation du paysage urbain que produirait l'uniformisation des constructions ou au contraire, l'accroissement de leurs disparités.

Les principales caractéristiques architecturales constitutives de ce type de pavillon, qui méritent à ce titre une attention particulière en cas de travaux, sont :

- une implantation fréquente en pignon sur rue, mais parfois aussi sur le long pan ;
- un plan rectangulaire comprenant un seul niveau et des combles aménageables ;
- une toiture à deux pans assez pentus, avec ou sans croupe coiffant le pignon, admettant des ruptures de pente d'ampleur limitée ou des prolongement en appentis ;
- une couverture en tuiles mécaniques rouge-brun, plutôt rouges que brunes ;
- des façades enduites de teinte claire (blanc cassé) ;
- des baies verticales oblongues, plus rarement de proportions carrées (surtout en pignon ou au premier étage) et ordonnancées sur la façade ;
- des encadrements de baies marqués par un léger relief ;
- des menuiseries peintes en blanc ou grenat, n'excluant pas d'autres teintes (bleu, vert) ;
- ponctuellement, des ornements seyants avec le style des constructions : linteaux arqués et ornés de briques, marquise, verrière.

L'intérêt patrimonial de ces pavillons est à la fois :

- architectural, comme témoignage des constructions locales représentatives de cette période, identifiable à ce type ;
- socio-économique, en tant que forme historique d'accession sociale à la propriété.

EM2 - Type pavillon « Castors »



ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Le terme « Castors » désigne une forme d'habitat groupé qui s'est développé en France dans les années 1950 pour répondre aux besoins de logements de la « Reconstruction ». Réalisée en totalité ou en partie sous forme d'auto-construction, faisant appel à des groupes de bénévoles locaux, cette formule a permis à des ménages de l'époque d'accéder à la propriété à des prix modérés, inférieurs à ceux proposés par les constructeurs. Le mouvement « Castors » s'est organisé en « coopératives » et fût reconnu par les pouvoirs publics comme une forme de logement social. Dans l'esprit de ses « promoteurs », il repose sur une pratique de solidarité et d'entraide locales.

Autant que le processus, c'est le résultat architectural qui est ici relevé, aboutissant à une forme de bâtiment caractéristique, en particulier pour les maisons accolées d'un étage : un grand volume parallélépipédique assez simple animé par des décrochements de façade et/ou l'adjonctions d'annexes qui font parfois le lien avec les constructions voisines. Ce modèle type et ses variantes se reconnaissent à la gamme relativement unitaire des matériaux, des éléments d'architecture (menuiseries, volets...) et des teintes employés, qui leur donnent un « air de famille ».

Plusieurs types de pavillons « Castors » sont présents sur le territoire de Dijon Métropole, souvent issus de lotissements.

Leur intérêt patrimonial est à la fois :

- architectural, comme témoignage des constructions locales représentatives du mouvement « Castors » ;
- socio-économique, comme processus d'accession sociale à la propriété grâce à l'auto-construction.

2/

ELEMENTS ET EDIFICES REMARQUABLES

E1



Cliché Dijon métropole 2021

Dénomination : maisons éclusières du canal de Bourgogne

Adresse : le long du canal de Bourgogne - communes de Bretenière, Dijon, Longvic, Ouges et Plombières-lès-Dijon

Datation : XVIII^e et XIX^e siècles

Descriptif : Canal à petit gabarit (dit de Freycinet). Il relie Migennes-sur-l'Yonne à Saint-Jean-de-Losne sur la Saône. Ce canal, long de 242 kilomètres, comporte 189 écluses, 28 ports (autant de communes traversées) et de nombreux ouvrages d'art. Il traverse la métropole de Dijon d'ouest au sud-est, jalonné par 19 écluses, accompagnées de 18 maisons éclusières (l'une d'elles ayant été démolie). Le canal de Bourgogne est à la fois un élément identitaire important pour la métropole et un patrimoine national. Il est devenu aujourd'hui un espace de loisir, utilisé par les bateaux de plaisance, et le chemin de halage est réservé aux cyclistes et aux piétons. Il apparaît cependant important de renforcer la valorisation de cet aménagement comme patrimoine d'intérêt local sinon régional, avec la prise en considération de l'ensemble du petit patrimoine des communes traversées : écluses, ponts, ports, lavoirs sur les contre-fossés.

Les 18 maisons éclusières constituent les émergences architecturales qui prolongent et rythment le cours du canal et le connectent aux territoires habités. Depuis leur vocation d'origine, leurs usages se sont diversifiés au fil du temps : elles accueillent ou peuvent accueillir habitat, équipements et activités.

Elles se distinguent par des caractéristiques architecturales communes qui définissent le « type » originel :

- un plan rectangulaire presque carré, couvert d'une toiture à quatre pans convergeant en pointe au faîtage et revêtus de tuiles plates ;
- des façades enduites à la chaux, ne laissant apparentes que les pierres taillées des encadrements de baies, des chaînages d'angle, de la corniche et du soubassement ;
- des portes et des volets à battant en bois plein ;
- une lucarne axée sur la porte d'entrée, qui souligne la symétrie de la façade principale.

L'intérêt des maisons éclusières est à la fois historique, géographique, ethnologique - comme équipement accessoire d'un ouvrage d'art structurant du territoire et témoin d'une activité économique et sociale qui a marqué l'histoire de la commune - autant que paysager et architectural, représentatif d'une forme singulière de construction traditionnelle qui jalonne le paysage.